1E. ANNÉE, No. 7. MANITOBA. SAMEDI, 11 JUILLET, 187[illegible]

CONDITIONS
D'ABONNEMENT AU "MÉTIS."

Le prix pour un an est de dix chelins stg. ou deux piastres et demie, cours du Canada : on devra payer cette somme de suite en souscrivant son abonnement.
Les Ateliers du MÉTIS ont été transportés à St. Boniface, sur l'Avenue Provencher, un peu au Nord-Est du Collège, dans la Bâtisse du Dr. Paré.

LE MÉTIS

DIEU ET MON DROIT.

TARIF D'ANNONCES.

Première insertion, 12 cts. la ligne ; et 8 cts. par ligne pour chaque insertion subséquente.
Nulle annonce ne comptera pour moins de six lignes.
Paiement exigé d'avance quand l'annonce est pour moins d'un mois.

ANNONCES A L'ANNÉE.
Pour une colonne......$100 00
" demi " 60 00
" un qrt. de colonne 40 0

N. D. Gagnier & Cie. Editeurs-Proprietaires.



TERRES DANS LES LIMITES DE L'ETABLISSEMENT.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que le fait de prendre, en s'y établissant ou de toute autre manière, des terres inoccupées dans les Limites de l'Etablissement, soit sur la Rivière Rouge ou sur la Rivière Assiniboine, sans avoir préalablement obtenu la permission de ce Département, ne sera pas reconnu par le Gouvernement comme donnant un droit exclusif d'établissement (homestead) ou de préemption, et toute personne est par le présent requis de se conduire en conséquence.

Par ordre,

J. S. DENNIS,
Arpenteur Général.

Bureau des Terres de la Puissance, Winnipeg, 21 Mars, 1873.

L'AMNISTIE,

Par Mgr. Taché,

Archevêque de Saint Boniface.

(*Suite.*)

Néanmoins comme on a été jusqu'à dire que "nous n'avions peut-être pas compris" ou que nous avions mal interprété la pensée du gouvernement, nous voulons continuer de donner les preuves de la conviction qui, seule, a pu inspirer nos paroles.

Le 16 février, l'Honorable Secrétaire pour les provinces nous adresse la lettre suivante :

Ottawa, 16 février, 1870.

A Sa G. l'évêque de St. Boniface :

Monseigneur,

Son Excellence le Gouverneur Général m'a chargé de vous remercier de l'empressement avec lequel vous avez mis vos services à la disposition du gouvernement, et entrepris un voyage pénible en hiver, afin d'aider, par votre puissance et votre influence, à la répression des troubles imprévus qui ont surgi dans le Nord-Ouest.

Pour votre information, j'ai l'honneur de vous transmettre :

1o. Copie des instructions données à l'hon. Wm McDougall le 28 septembre dernier ;

2o. Copie de nouvelles instructions adressées à M. Wm. McDougall le 7 novembre ;

3o. Copie d'une lettre renfermant des instructions au Rév. Vicaire Général Thibeault le 4 décembre ;

4o. Copie d'une proclamation de Son Excellence le Gouverneur Général aux habitants des territoires du Nord Ouest, émise selon le désir exprimé par la Reine ;

5o. Copie d'une lettre adressée au Secrétaire d'Etat par Donald A Smith, écuier, de Montréal, datée du 24 novembre ;

6o. Copie d'une lettre renfermant des instructions adressées par moi à M. Smith le 10 décembre dernier ;

7 Lettre semi-officielle du ministre de la justice à M. Smith du 3 janvier 1870, aussi ;

8o. Copie de la commission donnée à M. Smith, le 17 janvier 1870.

La proclamation émise par M. McDougall, à ou près Pembina, et la commission donnée au colonel Dennis ayant été publiées dans les journaux canadiens et très répandues à la Rivière-Rouge, ne vous sont pas transmises pour la raison légitime qu'il vous est facile de les avoir ; mais il est important que vous sachiez que les actes qui ont mis en danger pendant un temps, la vie et les biens de la population de la Terre de Rupert, ont été désavoués et condamnés sur le champ par le gouvernement de ce pays ainsi que vous le verrez par dépêche à M. McDougall en date du 24 décembre dont copie est ci-incluse.

Ces documents indiqueront à Votre Grandeur quelle était et quelle est la politique que le gouvernement canadien veut établir au Nord Ouest.

Le peuple canadien n'a aucun intérêt à créer dans la Terre de Rupert des institutions que l'opinion publique condamnerait, il ne désire pas non plus voir une population jalouse de ses droits, vivre dans le mécontentement et l'insubordination par l'imposition d'un mauvais système de gouvernement, état de chose pour lequel ne sont pas faits les sujets britanniques. Ce qu'il espère, c'est l'établissement d'institutions calquées sur celles dont jouissent les autres provinces, et il regretterait amèrement que les libertés civiles et religieuses de toute la population ne fussent pas suffisamment protégées par les arrangements temporaires que la prudence peut aujourd'hui suggérer.

Une convention a été convoquée, et elle siége actuellement au Fort Garry, dans le but de consulter le peuple sur les pouvoirs que le parlement peut sagement lui conférer et sur ceux que la législation locale devrait être appelée a exercer. Lorsque les travaux de cette convention seront communiqués au Conseil Privé, vous pouvez vous attendre à recevoir une autre lettre de moi, et s'il arrivait qu'en route il vous fut donné connaissance des décisions de cette convention, Son Excellence serait heureuse d'être favorisée de toutes les observations que vous pourrez avoir le loisir de lui présenter à ce sujet.

"Vous savez déjà que le Très Révérend Vicaire Général Thibault, M. Donald A. Smith et le Colonel Charles de Salaberry sont rendus dans la Terre de Rupert et chargés d'une commission du Gouvernement.

Sous ce pli se trouvent des lettres destinées à ces messieurs et vous m'obligerez en les leur faisant tenir. Le désir de Son Excellence est que vous coopériez avec ces messieurs dans leurs efforts pour amener une paisible solution des difficultés survenues dans les territoires du Nord Ouest, difficultés qui ont causé beaucoup d'anxiété à Son Excellence, mais qui, j'en ai l'espoir, ne tarderont pas à disparaître, grâce à nos communs efforts.

J'ai, etc.,

(Signé) JOSEPH HOWE.

Inutile de dire que le fait seul de demander à un Evêque et de le prier d'aller travailler à la pacification d'une population soumise à sa juridiction spirituelle, que ce fait seul entraine l'idée d'amnistie de la part des autorités, puisqu'il se relie à l'idée de soumission volontaire de la part des subordonnés. Le Pasteur d'un peuple en est le père, et on ne peut pas raisonnablement penser à en faire un gendarme ni un huissier, c'est donc un message essentiellement de paix qui nous était confié. Aussi le désir du gouvernement de Son Excellence était que nous coopérassions avec ceux qui nous avaient devancés "dans leurs efforts pour amener une paisible solution des difficultés survenues dans le Nord Ouest."

Un mot d'explication sur les documents qui nous furent confiés : 1o. et 2o. Copies des instructions données à M. McDougall à différentes époques nous furent remises comme preuves des intentions bienveillantes du gouvernement canadien.

3. La lettre de l'honorable Secrétaire d'Etat pour les Provinces au Très Révérend J. B. Thibault, V. G. contient les passages suivants :

"Ottawa, 4 décembre, 1869.

"Monsieur,

J'ai reçu ordre de Son Excellence le Gouverneur Général de vous faire part, sous forme d'instructions pour votre gouvernement, des raisons sur lesquelles se fonde l'espoir entretenu ici quant au plein succès de votre mission de paix et de conciliation....

Si le gouvernement de la reine, ou le gouvernement de la Puissance avait imité la conduite téméraire et insensée de ceux qui ont pris part à ces troubles, il y aurait eu avant ce mouvement du sang de répandu, la guerre civile ravagerait aujourd'hui la Terre de Rupert, et, pareille à l'incendie qui dévore la prairie, elle aurait déjà dévasté la frontière. Heureusement que des conseils plus calmes ont prévalu tant en Angleterre qu'à Ottawa. La proclamation du représentant de la reine, dont il vous sera fourni des copies en anglais et en français, va porter à son peuple les paroles solennelles de Sa Souveraine, qui, possédant l'ample pouvoir de faire prévaloir son autorité, se fie à sa loyauté et à son attachement au trône.

....

Je ne crois pas qu'il est nécessaire de faire plus que blâmer en passant les actes de folie et d'indiscrétion attribués à des personnes qui ont pris sur elles de représenter la Puissance et de parler en son nom, mais qui ont agi d'après leur propre responsabilité et sans la connaissance ou sanction de ce gouvernement.

En entreprenant, à cette rude saison de l'année, un aussi long voyage pour le service public, vous faites preuve, monsieur, d'un esprit de patriotisme qui, j'ai ordre de vous en donner l'assurance, est pleinement apprécié par le représentant de la reine et par le Conseil Privé."

Monsieur Thibeault avait blanchi dans les missions de la Rivière-Rouge et du Nord Ouest. Pendant 37 ans, il avait exercé les labeurs de son apostolat parmi le peuple qui habite ces vastes régions. C'est assez dire qu'il les aimait.

Ce vénérable missionnaire prenait quelques mois de repos à Québec, on va le chercher dans sa paisible retraite ; malgré ses cheveux blancs et ses infirmités, on lui demande de partir au milieu de l'hiver pour le Fort Garry. Quiconque connait M. Thibeault sait, à n'en point douter, qu'il n'aurait jamais fait un pas du côté de la Rivière Rouge, s'il n'avait pas été chargé de porter au peuple qui s'y trouve l'assurance que le gouvernement canadien le traiterait bien, et qu'il pouvait accepter sans hésitation les propositions qui lui étaient faites d'entrer en Confédération.

M. Thibeault ne serait jamais parti de Québec pour Fort Garry si on lui avait laissé soupçonner que l'amnistie ne serait pas accordée. Autrement que signifierait une mission de paix et de conciliation ?

En nous remettant officiellement la proclamation de Son Excellence du 6 décembre, le gouvernement canadien s'engageait implicitement à faire tout en son pouvoir pour en assurer l'exécution. Cette proclamation avait été remise à M. Thibeault qui pourtant ne l'avait pas promulguée à cause du passage suivant l'une autre lettre du Secrétaire d'Etat adressé à lui en date du 6 décembre : "Vous ne distribuerez pas la proclamation avant d'arriver à Pembina, ni avant de consulter M. McDougall.

Monsieur McDougall avait laissé Pembina quand M Thibeault y arriva, et ne pouvait par conséquent être consulté, ce qui détermina M. Thibeault à laisser à Pembina la proclamation qui lui avait été confiée. Le gouvernement canadien en nous la remettant à une époque plus avancée du mouvement insurrectionnel, lorsqu'on savait que le gouvernement provisoire était maître de la situation, prouvait évidemment que nous devions nous en servir pour aider à la pacification du pays, et que nous étions autorisé à faire les promesse contenues dans cette proclamation.

Les documents 5, 6, 7, 8 qui ont trait à la mission de M. Smith et à la commission qui lui fut confiée sous le Grand Sceau du Canada, n'ont rien qui puisse contredire tout ce que nous affirmons, et avons fait pour l'Amnistie.

Ces documents, au contraire, appuient et nos convictions et notre action. Ainsi on lit ce qui suit dans la lettre que l'Honorable M. Howe écrivait au "Commissaire Spécial."

Ottawa, 10 Décembre, 1869.

D. A. Smith, Ecuier, Montréal.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous infoamer qu'il a plu à Son Excellence le Gouverneur-Général vous nommer Commissaire Spécial, pour vous enquérir et faire rapport des causes et de l'étendue de l'opposition armée que l'on fait à la Rivière-Rouge, dans le Territoire du Nord Ouest, à l'entrée paisible de l'hon. W. McDougall qui a été choisi comme devant être lieutenant gouverneur de cette contrée, lorsqu'elle sera annexée au Canada ; aussi, pour vous enquérir et faire rapport des causes du mécontentement qui existent actuellement contre les changements projetés ; aussi, pour expliquer aux habitants le principe d'après lequel le Gouvernement du Canada a l'intention de gouverner le pays, et faire disparaitre les malentendus qui pourraient y exister à ce sujet ; enfin, pour adopter de concert avec l'hon. McDougall et le gouverneur McTavish

es mesures propres à effectuer le rånsfert paisible au pays.

(A continuer)



LE METIS.

Samedi, 11 Juillet, 1874.

LA SITUATION.

Le sens du vote hostile qui a renversé l'ancien cabinet, a été, nous le croyons, compris de tout le monde Et si, dès l'abord, il avait pu être un secret pour certaines personnes, encore étrangères à notre politique, le triste spectacle que nous a offert M. Clarke, suffirait seul pour les renseigner. Ce ministre déchu, sentit, de suite, que la condamnation sanglante de la majorité était évidemment dirigée contre lui : il sentit que le coups mortel allait l'atteindre en pleine poitrine. Habitué aux triomphes (?) faciles de la parole, il parût compter, un instant, sur sa faconde inépuisable, pour se cramponner au pouvoir. Pour lui, qui, durant quatre années, n'avait rien cédé à l'entraînement désordonné de son ambition ou de sa haine, et avait su imposer partout son autorité, cette verte censure le trouva rebelle. Il se redressa, contre le fouet qui le chatiait trop tardivement, et essaya de se venger par l'insulte et l'outrage. L'humiliation était trop forte pour cet homme qui se croyait invincible ou inattaquable :- aussi, il n'eut pas le courage de subir, en silence, la peine amère de ses turpitudes. Mais le public ne fût pas la dupe des comédies de M. Clarke, ni de ses tirades échevelées contre le nouveau cabinet. Nous avons appris, et nous connaissons trop bien la valeur de ses paroles, pour nous laisser suprendre à l'avenir par leur éclat ou leur sonorité. Les hommes qui remplaceront M. Clarke,—car, c'est de lui dont on voulait à tout prix, se débarrasser—désirait sincèrent, le bien de leur pays. Trop longtemps, cette province a gémi sous le poids de difficultés, suscitées et crées, par un agitateur. Aujourd'hui, il s'inaugure une politique large, généreuse et éclairée, et nous ne saurions lui refuser notre approbation Les partis s'unissent pour écarter le seul ambitieux qui s'opposait a un rapprochement : ils veulent s'entendre et à l'aide de mutuelles concessions, rendre justice à tout le monde. Voilà le but auquel nous devons sans cesse aspirer, et si, comme nous n'en doutons pas, les héritiers de la dernière administration, remplissent leurs promesses, ils peuvent être sûrs de l'appui cordial du pays entier. Le chef du gouvernement, l'Hon. M. Girard a fait connaitre les réformes qu'il songeait à opérer, et les mesures qu'il devait soumettre à la discussion. En voici l'énumération :

1. Réduction dans les dépenses publiques, sans nuire néanmoins, à l'efficacité du service public.

2. Etablissement d'un système d'audition des comptes publics.

3. Projet de loi pour abolir le Conseil Législatif ; institution dont le maintien nécessite de lourdes dépenses

4. Remaniement des divisions électorales de la Province, de façon a rétablir un juste équilibre dans la représentation.

5. Préparation des listes des votants.

6. Demande de soumissions pour les impressions publiques qui seront données par contrat.

Il n'est pas possible de ne pas endosser cette politique pleine de bon sens et de sagesse. Aussi, nous la sanctionnons de tout cœur, et nous espérons que la majorité, la ratifiera, en dernier ressort. Après une longue période d'embarras et de malaise, nous sommes bien aise de voir renaître le calme dans les esprits, et l'espérance de voir les partis, travailler avec harmonie à l'avancement de notre province. L'occasion est belle pour essayer de faire taire les vieilles rancunes, les vieilles animosités : elle ne sera sans doute pas perdue.

Avant de terminer, nous invitons les membres de la Chambre a maintenir le *decorum* dans la discussion. Sans doute qu'il est difficile pour certaines persones de parler décemment, mais ce défaut d'éducation, cet oubli complet des convenances, ne doit pas entraîner les gens mieux élevés dans des écarts du même genre. Du reste, un gentilhomme n'est pas toujours tenu de répondre aux provocations d'un manant. Nous voulons donc espérer que les personnalités seront bannies dorénavant, de l'enceinte parlementaire. Et que l'on saura imprimer aux discussions, ce cachet de politesse, d'urbanité et de courtoisie, qui doit caractériser les délibérations de représentants du peuple.

La Chambre s'est ajournée à lundi prochain pour permettre au Cabinet de préparer ses mesures.

Le nouveau Cabinet.

Nous avons annoncé, dans notre dernière feuille, la chûte du ministère. Aujourd'hui nous publions les noms de ses successeurs. C'est l'Hon. M. A. Girard qui fût chargé par Son Excellence de constituer un Cabinet. Et à la séance de mercredi dernier, il communiqua à la Chambre le résul de ses negociations.

Voici donc, comment se compose, la nouvelle administration :

L'Hon. M. A. Girord, Premier, Secretaire-Provincial.

L'Hon. M. J. Dubuc, Procureur-Général.

L'Hon. M. E. H. G. G. Hay, Ministre des Travaux Publics.

L'Hon. M. R. A. Davis, Trésorier-Provincial.

L'Hon. M. McKay, conserve sa position de Président du Conseil Exécutif et l'Hon. M. Ogletree, du Conseil Législatif, devient Ministre sans portefeuille.

Nous devons dire que l'Hon. M. Dubuc, ne conduira pas lui-même la poursuite, dans les procès intentés contre ceux qui prirent part au mouvement de 1869–70 ; il sera nommé un substitut, qui remplira son devoir d'une façon honnête, impartiale et juste.

Le massacre par les Sioux.

La nouvelle d'un massacre par les Sioux, sur les frontières du Dakata, E.-U., a causé, ici, quelque sensation. Voici à ce sujet, une lettre que nous transmet un ami de notre feuille :

Pembina, 7 Juillet, 1874.

Vous avez dû apprendre déjà la grande nouvelle du massacre qui a eu lieu, à St. Joseph, Dakota, dimanche dernier, pendant la messe. Peut être que les details suivants apportés hier, par quelques dames de ce dernier endroit, et qui sont venues se refugier ici, vous intéresseront. Ainsi, Baptiste Morin venait d'arriver chez son beau-père, M. Delorme, quand une bande de 7 à 8 Sioux, entrèrent tout-à-coup. Le vieillard les invita à se mettre à table. Ils répondirent alors qu'ils ne venaient que pous venger deux des leurs, tués par les métis, dans la prairie : et firent feu de suite. Dès la première décharge, Baptiste Morin et son beau-frère Louis Delorme, tombèrent morts, avec plusieurs balles dans le cœur. Puis, une autre balle atteignit le vieillard, à la cuisse, et les brutes s'étant précipitée sur lui, le frappèrent plusieurs fois avec des armes semblables à des épées. La femme de J. Bte. Morin, reçut en sortant, un coup mortel à la tête et s'enfuit dans les bois : on n'a pas encore retrouvé son corps. Et Madame Delorme, l'épouse du vieillard, fût également laissée pour morte : mais elle n'est pas dangereusement blessée. Vous concevez la terreur que cette boucherie a répandu dans St. Joseph, surtout, quand l'on apprit de M. Delorme, sr., qui mourût deux ou trois heures après la tragédie, que les Sioux étaient au nombre de cent, environ, dans le voisinage.

Une compagnie de notre Fort s'est rendue à St. Joseph, pour se mettre à la poursuite des meurtriers qui doivent être déjà bien loin. Car outre leurs chevaux, ils en ont volé plusieurs autres à St Joseph.

Les bandits n'ont pos encore été arrêtés.

Mort de M. Cunningham.

Nous apprenons avec peine la mort de M. Robert Cunningham, M. P., décédé à St Paul, Minnesota, samedi dernier. Le défunt, était correspondant des journaux de Toronto, lorsqu'il arriva en ce pays. Puis il fonda le *Manitoban*, et fût élu en 1872, député de Marquette pour les Communes. M. Cunningham a défendu la cause des métis, dans son journal et en Parlement. Il naquit en Ecosse, en 1836 et vint au Canada, en 1868. Nous offrons a sa famille éplorée nos plus sincères condoléances.

DISTRIBUTION DES PRIX AU PENSIONNAT.

Nous sommes heureux d'avoir assisté lundi dernier a la belle séance qui a précedé la distribution des prix au Pensionnat. Nous avons eu là une nouvelle preuve du bon goût et de la simplicité qui président à l'éducation des jeunes filles du Pensionnat de St. Boniface. Les examens de la fin de l'année scolaire et la liste les prix nous disent assez quelle instruction solide et variée les religieuses donnent dans cette maison. Aussi la bonne réputation du Pensionnat de St. Boniface est elle faite depuis longtemps C'est toujours un bonheur d'être témoin de quelqu'une de ces séances charmantes qui s'y donnent une fois ou deux par année.

Sa Grâce Mgr. l'Archevêque présidait. On remarquait à ses côtés plusieurs membres du clergé ; Madame Morris avec deux de ses filles, accompagnées de leur gouvernante ; Son Honneur le Juge Bétournay ; les Hons. MM. Royal, McKay, Dubuc ; M. Taylor, Consul Américain ; M. Beecher, secrétaire privé du lieutenant gouverneur, etc., etc.

Nous ne serons pas taxé d'exagération en disant que la séance a été des plus variées et des plus intéressantes.

Nous devons faire une mention spéciale de Mlles. Lemay, Gingras, Royal, Riel, Marion, Grant et Delorme qui se sont si bien distinguées dans l'exécution du programme de la séance. On a remarqué avec plaisir que les deux principaux prix, celui de Sagesse et d'Economie Domestique ont été remportés, le premier par Dlle. Suzanne Deschambeault et le second par Dlle Monchamp.

ACADEMIE STE. MARIE, WINNIPEG.

La Distribution des Prix à cette intéressante institution des Sœurs de la Charité a eu lieu jeudi dernier, au milieu d'un nombreux concours de parents et d'amis de la maison. Mgr. l'Archevêque y présidait, entouré des RR PP. Lavoie et Beaudin, du Rév. M. Filion, curé de Lorette, de l'Hon. M. Girard, du Chevalier Taillefer, etc., etc. On a rarement vu un auditoire prendre tant d'intérêt à une séance donnée par des enfants d'un âge si tendre. Tout le monde était charmé de la facilité et de la manière pleine de distinction avec lesquelles chacune des jeunes demoiselles exécutait les differentes parties du programme de la séance.

Nous sommes fâché de ne pouvoir pas entrer, faute d'espace, dans quelques details Nous pouvons dire que tout ce que nous avons vu et entendu à cette distribution de prix donne une haute idée de l'éducation que les jeunes filles de Winnipeg reçoivent à l'Académie Ste. Marie.

LA ST. JEAN-BAPTISTE A MONTREAL.

Favorisée par un temps délicieux la grande démonstration du 24 Juin à Montréal, a été vraiment magnifique. Le soleil illuminait joyeusement la terre, et l'ardeur de ses rayons était tempérée par la fraicheur de l'atmosphère.

Vers huit heures de la matinée, les différentes sections, qui étaient très-nombreuses, commencèrent à défiler par la rue Craig, pour suivre l'itinéraire tracé par le programme. Le coup d'œil qu'offrait la procession était l'un des plus grandioses qu'il nous ait jamais été permis d'admirer. On ne se lassait pas de louer la richesse des bannières, l'éclat et le bon goût des insignes et des costumes.

Les 15 chars allégoriques tirés par 8, 6 et 4 chevaux ont surtout frappé l'attention. Chacune des voitures des corps de métiers offrait l'aspect le plus animé, et du char des typographes, s'échappaient des nuées de programmes des deux jours de fête que la presse venait d'imprimer.

En tête des corps, se déroulaient 50 bannières, 142 drapeaux et 32 corps de musique.

Le défilé occupait à peu près une étendue de trois milles et s'est opéré dans un ordre merveilleux. On aurait dit que tout avait été réglé à l'avance avec la précision militaire. Les fanfares des corps de musique n'ont cessé de retentir ; c'était on pourrait dire un concert perpétuel.

Les deux côtés de la voie publique étaient presque partout ornés de draperies, de lanternes chinoises, d'inscriptions, de branches d'érables et d'arcs dont l'une au coin de la rue St. Laurent et Ste. Catherine était surmontée de huit flèches. Les décorations étaient si multipliées que dans certains endroits elle formaient une véritable voûte

Il n'y avait pas un seul point de la route qui ne fut bordé de flots de spectateurs, appartenant à diverses nationalités. La foule était tellement compacte en certains endroits qu'il fallait renoncer à se frayer un passage.

La température comme nous l'avons dit était exceptionnellement propice, et malgré l'étendue du parcours, personne ne paraissait fatigué lorsque l'on revint, à l'église Notre-Dame.

La messe fut dite par Mgr. Fabre et le sermon de circonstance, prêché par M. l'abbé Deschamps, qui fut réellement éloquant.

Après le service divin, plusieurs orateurs adressèrent la parole à la foule sur le Champ de Mars. MM J. Coursol, G. Ouimet, L. O. Loranger, Jos. Petreault et l'Hon. M. J. A. Chapleau ont été vivement applaudis par la foule.

Le soir, il y a eu grande illumination sur les principales rues : l'Evêché, le collège des Jésuites et le Couvent de la Congrégation étaient illuminés et présentaient un spectacle tout à fait féerique.

LE BANQUET.

Le banquet national, donné par l'association St. Jean-Baptiste eut lieu, dans la soirée à l'Hôtel-de-Ville.

Plus de 1000 convives prirent place autour des tables chargées des mets les plus succulents et des liqueurs les plus fines.

Le diner était presidé par Son Honneur le juge Coursol, ayant à sa droite l'Hon. M. G. Ouimet, l'Hon. M. P. J. O. Chauveau, et à sa gauche, Son Honneur le Maire de Montréal.

Voici l'ordre des santes qui ont été présentées :

La reine, le prince et la princesse de Galles, la famille royale, le gouverneur-général, le lieutenant-gouverneur, le président Grant, la France, le gouvernement fédéral, le gouvernement local, le clergé, le Pape, la fête du jour, à nos frères des Etats Unis, à nos gloires nationales, aux sociétés sœurs de la Puissance, les sociétés nationales d'origine étrangère, la presse et les dames.

L'Hon. M. Fournier, l'Hon M. G. Ouimet, M. le Juge Coursol, M. le consul américain Dart, les Revds. MM. Primeau, curé de Worcester, Valois, de Montréal, l'Hon. M. J. A Chapleau, MM L. H. Fréchette, Gagnon, Houde, L. O David, Joseph Tassé, Oscar Dunn, T. W. Laurier, Hector Fabre, Arthur Dansereau, C. Beausoleil et Taillon, répondirent avec succès à ses différentes santés.

Les santés ont été agréablement interrompues par l'arrivee d'un télégramme venu de Rome et signé par le Cardinal Antonnelli. La depêche adressée au président de la Société St. Jean Baptiste portait ce qui suit :

"Le St. Père accueille avec bienveillance la demande des canadiens-français reunis à Montréal pour fêter la St. Jean-Baptiste et leur envoie du plus profond de son cœur la bénédiction apostolique."

On ne saurait exprimer l'enthousiasme qui accueillit cette bonne nouvelle et avec quel bonheur, on proposa et but la santé du vénéré Pontife, Pie IX.

Pendant la soirée on reçut des télégrammes de félicitations des canadiens-français de Manitoba, Ste. Anne, Illinois, et de l'Ile Vancouver

CONCERT PIQUE-NIQUE.

L'affluence qui s'est portée au Concert Pique-Nique, durant la journée sur l'Ile Ste Hélène, était énorme.

Le programme a été enlevé avec enthousiasme et les airs canadiens ont été accueillis par les applaudissements les plus enthousiastes : les Cantates ont été également rendus avec force et précision. Il y avait dans cette immense harmonie qui s'élevait vers le Ciel un je ne sais quoi de grand et de sublime qui transportait toutes les âmes.

M. J. B. Labelle, l'organisateur de ce grand jubilé musical, mérite les éloges de tous les canadiens-français, pour le merveilleux succès qu'il a remporté.

LA CONVENTION.

La réunion des Canadiens des Etats-Unis et du Canada, n'avait pas seulement pour objet l'immense de

monstration du 24 Juin dernier; elle en avait un autre au moins aussi important : celui de discuter les questions d'un intérêt général pour notre race.

Aussi après la fête, les membres des sociétés St. Jean Baptiste des Etats-Unis et du Canada, au nombre d'environ quatre cents se réunissaient dans la salle académique du Collége des Jésuites.

Il s'agissait de discuter les mesures les plus propres à opérer le repatriement de nos compatriotes des Etats-Unis. Plusieurs personnages distingués prirent la parole, et voici ce que seraient, dans leur ensemble, les désirs formulés par les canadiens-français qui ont quitté le sol natal :

1o. Des octrois gratuits de terres, dont le titre ne leur serait livré qu'après un certain nombre d'années de résidence et l'exécution de travaux de défrichements spécifiés.

2o. Des avances pour l'achat de grains de semence, d'instruments aratoires, de maisons, d'habitations, remboursables à longs termes.

3o. La confection de bons chemins qui mettraient les nouveaux établissements en communications rapides et faciles avec les grands centres.

4o. La préférence donnée aux colons pour les travaux de colonisation et les approvisionnements.

5o. L'octroi de billets gratuits de passage des divers points des Etats-Unis à Montréal.

6o. L'établissement en cette ville d'une grande agence centrale chargee de fournir les renseignements, de placer les nouveaux venus, de les diriger vers les terres qui leur sont destinées, en un mot, qui en prenne soin depuis leur arrivee jusqu'au moment où ils seront bien établis

7o. Enfin, pourvoir avant tout aux besoins religieux par la construction d'églises et l'etablissement de bonnes écoles

Le Révd. P. Lacombe invité à prendre la parole au nom des Métis de Manitoba, énumera les nombreux avantages qu'offrait notre province aux laborieux colons et engagea vivement nos nationaux à venir s'y fixer.

Cette convention aura sans aucun doute les meilleurs résultats.

Nouvelles Locales.

— Les eaux de la Rivière Rouge, grossies par les dernières pluies, sont extrêmement hautes.

— Un télégramme de Pembina nous mande que les Sioux reviennent encore, que les gens s'enfuient et que la terreur règne partout.

— Un ami nous écrit de Dufferin, le 5 courant, que les desertions sont nombreuses dans la force de Police montee. A cette date quinze hommes étaient déjà disparus : sur ce nombre se trouvaient deux sergents et un caporal.

— Michaud le condamné à mort, se prepare toujours avec fermeté et repentir à la grande épreuve du 26 d'août prochain. Il est pourvu de tous les secours de la religion ainsi que son compagnon le nommé Godon.

— Mgr. l'Archevêque, accompagné du Rév. P. Lavoie, est parti hier matin pour la Baie St. Paul où il doit donner la confirmation et marquer l'emplacement d'une nouvelle eglise. Sa Grâce se rendra à St François-Xavier, Dimanche, pour y donner aussi la confirmation.

— Le firmament s'est embellit d'une comète depuis quelques jours. Située au nord-ouest, elle n'est pas encore très brillante, mais elle aura tout son éclat, au commencement d'août. Elle a été vue pour la première fois, le 17 avril à Marseilles, France, et sur ce continent, le 8 de Juin, à Rochester, N. Y.

— Il y a eu mercredi dernier, à deux heures p.m., une assemblée d'un certain nombre de personnes, près du Palais de Justice, pour discuter la crise politique. Présidée par M. le maire Cornish, qui n'a pas voulu exprimer son opinion, elle a eu un dénouement burlesque.

On a rédigé une résolution pour déclarer intempestive la chûte du ministère et deux ou trois individus seulement crièrent le *oui* obligatoire : les autres riaient bruyamment. Cette farce a été très-bien réussie.

Mariage.

Le 2 du courant, au Palais Episcopal, par Sa Grâce Mgr. l'Archevêque A. Taché, Lieutenant Herman Martineau, de l'Infanterie Canadienne, en service à Manitoba, à Mademoiselle Annie McBeath, fille de Adam McBeath, Ecuier, de l'Honorable Compagnie de la Baie d'Hudson.

CANADA.
Province de Manitoba,

A SAVOIR :

DANS LA COUR DES ELECTIONS.

Acte concernant les élections contestées, 1873.

Dans la petition de l'élection pour le District Electoral de Marquette, dans laquelle Joseph Ryan est Requerant et Robert Cunningham est Repondant.

Sur demande du conseil pour le Requérant dans cette cause, et comme il appert par son affidavit, enrégistré, que Robert Cunningham, le Repondant, est mort le ou vers le sixième jour de juillet, A.D. 1874, dans la Cité de St. Paul, dans l'Etat du Minnesota, un des Etats-Unis de l'Amerique, il est ordonne que le Requérant donne au Conseil pour le Repondant et à l'Officier-Rapporteur du District Electoral de Marquette, avis de la mort du dit Repondant : et il est de plus ordonne que le dit avis sera de suite publie par le greffier de la Cour des Elections en français et en anglais, pour et durant l'espace d'un mois, dans un journal français et un journal anglais, dans le dit district electoral, ou dans le district le plus rapproche, de celui ou sont publies ces journaux : et que le dit officier rapporteur fasse aussi afficher le dit avis dans les principaux endroits du dit district electoral de Marquette. Et il est, en outre, ordonne qu'aucune personne ou personnes qui pourraient être substituees, comme Répondant ou Repondants, et qui desirerait ou desireraient être ainsi substituees, devront s'adresser à cette Cour, ou à Juge d'icelle, dans l'espace d'un mois à partir de la date de cet ordre ou à tel temps posterieur que la Cour ou un Juge d'icelle pourra designer. Et il est de plus ordonné que le dit avis sera rédigé dans les termes suivants ou a tel effet.

DANS LA COUR DES ELECTIONS.

Acte concernant les élections contestées, 1873

Dans la position pour le district electoral de Marquette dans laquelle Joseph Ryan est Requerant et Robert Cunningham, Requerant.

Avis est par le présent donné que le Répondant ci-dessus nommé etant mort, le ou ou vers le sixième jour de juillet, mil huit cent soixante et quatorze, il est ordonné par la Cour, en son nom, qu'aucune personne ou personnes qui pourraient avoir ete Réquerant ou Réquerants, au sujet de la dite Pétition d'Election, pourront d'ici à un mois à partir du septième jour de juillet, A.D. 1874, ou à tel temps postérieur que la Cour ou un juge d'icelle pourra determiner s'adresser à la Cour ou à un juge d'icelle, pour être substituees pour repondre à la petition du dit Réquérant et être subrogees en tous points concernant la dite petition du Requerant maintenant decédé.

(Date) (Signature.)

Et il est de plus ordonné que nonobstant la mort du dit Requérant la contestation de la dite pétition d'Election, aura lieu le vingt cinquième jour d'août prochain à la maison d'Ecole ou à l'Hôtel Alcock à High Bluff, dans le dit District Electoral, à deux heures de l'apres-midi

Et il est de plus ordonné que cet ordre sera publié deux fois, en anglais et en français, par le Greffier de la Cour des Elections, dans un journal anglais et un journal françois, dans le dit District Electoral de Marquette ou dans le District Electoral le plus rapproché de celui où se publient ces journaux.

Daté en Cour ce septième jour de Juillet, A.D. 1874 Par la Cour.

DANIEL CARDY,
Greffier de la Cour des Elections

St. Boniface, 11 juillet, 1874.

IMPRESSIONS!

IMPRESSIONS!

ON EXECUTE A L'IMPRIMERIE DU

"METIS."

DES IMPRESSIONS DE TOUTES SORTES TELLES QUE

Blancs de Cour pour

AVOCATS,

GREFFIERS,

NOTAIRES.

Factums, ROLES D'EVALUATION, *LISTES ALPHABETIQUES.*

—AUSSI—

COMPTES, CARTES D'AFFAIRES, CIRCULAIRES, LETTRES FUNERAIRES.

DE PLUS

CARTES DE VISITE,

D'ADRESSES, DE COMMERCE, ETC., ETC.

PROGRAMMES,

AFFICHES.

LIVRES,

BROCHURES.

La variété et le nombre de caractère que possède l'Etablissement nous permettent d'exécuter les Impressions qui nous seront confiées, de manière à satisfaire les goûts les plus difficiles, et sous le plus court délai. Les Ateliers du *Metis* sont à St. Boniface, sur l'Avenue Provencher, un peu au Nord-Est du Collége.

St. Boniface, 18 Avril, 1874.

Enseigne du Pavillon Blanc,

GRANDE RUE, WINNIPEG.

En face de M. Rocan.

P. H. CHABOT & FRERE,

MARCHANDS TAILLEURS,

AU

Grand entrepôt d'objets de nouveauté et de mercerie.

Leurs tablettes sont remplies de marchandises nouvelles et de choix, achetées sur les meilleurs marchés; elles consistent en draps fins, étoffes françaises, canadiennes, anglaises et écossaises.

—AUSSI—

un fonds choisi de Hardes faites et Fournitures d'habits d'hommes, Bas de soie, objets de toilette, Indiennes, Cotons, Bonneterie, Camisoles, Caleçons, Couvertures de lit et Peaux de buffle, assortiment varié.

Le Departement du Tailleur est au complet. Hardes faites sur commande, dans le meilleur goût, d'après les dernières modes et d'une coupe irréprochable.

DE PLUS

On achetera les peaux de Buffle et on paiera le plus haut prix, soit en échange ou pour argent comptant.

Une visite est respectueusement sollicitée avant d'aller acheter ailleurs.

Venez et nous sommes sûr que vous vous en retournerez satisfaits des achats que vous aurez faits. Nous profitons aussi de cette occasion pour remercier nos amis et le public en general pour l'encouragement liberal que nous avons reçu, et nous sollicitons de nouveau votre patronage et tout l'encouragement possible.

Si vous avez besoin d'un habillement pour le printemps et l'éte, venez visiter nos Draps, Casimirs, Tweeds, Etoffes, etc., etc., reçus dernièrement et dans les derniers goûts.

P. H. CHABOT & FRÈRE.

Winnipeg, 6 Juin, 1874. 12



AVIS PUBLIC

Est par le présent donné à TOUTES PERSONNES réclamant, en vertu de la Section 32 de l'Acte de Manitoba, des TITRES pour les TERRES situées dans la ZONE établie soit sur la Rivière Rouge soit sur la Rivière Assiniboine, ou dans aucun des ETABLISSEMENTS en dehors de la dite ZONE, comprenant la Paroisse de STE. ANNE, et la PETITE POINTE DE CHÊNE, ainsi que ST. LAURENT et la POINTE-DE-CHÊNE au LAC MANITOBA, WESTBOURNE, &c., &c., que des

Demandes de Patentes

pour telles TERRES peuvent maintenant être faites à l'HONORABLE MINISTRE DE L'INTERIEUR. Chaque telle DEMANDE devra être accompagnée d'un ETAT assermenté de la personne faisant telle demande, lequel état devra contenir la description et la condition du LOT, et enoncer les particularites en vertu desquelles la Patente est réclamée, et devra être envoyé sous enveloppe au soussigné.

J. S. DENNIS,
Arpenteur Général.

Bureau de l'Arpentage des Terres de la Puissance,
Winnipeg, 8 Avril, 1874. 3m



Manitoba et les Territoires DU NORD-OUEST

LE et après le 5 de Juin prochain, l'on exigera les prix suivants pour les passagers et le fret entre PRINCE ARTHUR LANDING, LA BAIE DU TONNERRE ET FORT GARRY, MANITOBA.

Chaque passager, adulte, avec 200 lbs. de bagage	$10.00
Chaque passager âge de moins de 14 ans avec 100 lbs. de bagage	5.00
Enfants âges de moins de 3 ans.	*Free.*
Tout fret soigneusement empaquete (meubles de menage ou machines non compris) pour chaque 100 lbs	2.00
Meubles de ménage (au risque du propriétaire,) pour chaque 100 lbs.	3.00

Machines, *prix spéciaux*

Chevaux, Bêtes à Cornes, Moutons, etc., *à des prix spéciaux.*

Il ne sera pas transporté de vins ou liqueurs spiritueuses sur aucune partie du chemin.

On peut se procurer des billets directs de la Baie du Tonnerre au Fort Garry au bureau des Entrepreneurs, W. H. CARPENTER, et Cie., Baie du Tonnerre.

Par ordre,
F. BRAUN.

Depart. des Travaux Publics,
Ottawa, 8 mai 1874. 1m

Betes a Cornes DEMANDEES!

Le plus haut prix sera payé comptant par

ROCAN & MORNEAU

pour n'importe quel nombre de

Bêtes à Cornes grasses,

MOUTONS,

VEAUX, Etc,

POUR LA BOUCHERIE.

Leur Boutique dans la Rue principale

MAIN STREET,

vis-à-vis le magasin de quincaillerie de Ashdown, est fournie de

BOEUF, MOUTON, BEURRE, PORC, ŒUFS, JAMBON, VIANDES FUMÉES SAUCISSES, PATATES, ETC., ETC., ETC.

Amenez vos Betes a Cornes.

ROCAN & MORNEAU.

Winnipeg, 15 Mai, 1874. 6m



Gouvernem. de la Puissance.

Département de l'Immigration.

Livres d'Enregistrement.

LES PERSONNES ayant des propriétes à vendre ou à louer, et celles qui auront de l'ouvrage de n'importe quelle sorte à faire faire, peuvent donner leurs noms, leurs localites, etc., etc., qui seront enregistres dans des livres venant d'être ouverts dans le but de faciliter aux immigrants le moyen de trouver des propriétés à acheter ou à louer, ou de l'ouvrage.

WM HESPELER,
Gouvernement de la Puissance,
Agent d'immigration.

Bureau d'Immigration de la Puissance,
Winnipeg, 21 Mars, 1874.